

ENTENTE DE CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS DE TENNIS CANADA

Mise à jour janvier 2017

En tant qu'officiel de Tennis Canada, j'accepte de respecter le Code de conduite suivant. J'accepte également de maintenir les hauts standards de professionnalisme et de conduite requis de tous les officiels travaillant sous le Code de conduite des officiels de Tennis Canada, dont :

- a. Les officiels doivent être en bonne forme physique.
- b. Les officiels doivent avoir une vision naturelle ou corrigée de 20-20 et une ouïe normale.
- c. Les officiels doivent être ponctuels dans tous les matchs où ils sont assignés.
- d. Les officiels doivent étudier, comprendre et maîtriser les *Règles du jeu*.
- e. Les officiels doivent se vêtir et garder une apparence qui convienne à la dignité et à l'intégrité du jeu de tennis..
- f. Les officiels doivent s'abstenir de consommer de l'alcool douze (12) heures avant d'entrer en fonction, ou en tout temps sur le site pendant le déroulement du jeu, ou aussi longtemps que l'officiel est en uniforme.
- g. Les officiels garderont en tout temps une entière impartialité par respect pour tous les joueurs et n'entreront en aucune relation avec eux ou ne poseront aucun geste qui jette le doute sur leur impartialité comme officiel de tennis. Les officiels ne peuvent arbitrer aucun match dans lequel ils possèdent avec l'un des joueurs, un rapport quelconque qu'on pourrait considérer ou interpréter comme un conflit d'intérêt susceptible de jeter le doute sur leur impartialité. Non seulement un conflit d'intérêt est interdit, mais la seule apparence d'un tel conflit rendra l'officiel inapte à pareille tâche. Les officiels ne fraterniseront pas, ni ne deviendront des intimes des joueurs. Toutefois, il n'est pas interdit aux officiels de séjourner dans les mêmes hôtels que les joueurs, ou d'assister à des réceptions auxquelles les joueurs prennent part, mais les officiels ne doivent pas partager une chambre d'hôtel avec un joueur, quel que ce soit son âge. Les officiels doivent aussi déclarer toute situation potentielle de conflit d'intérêt au Directeur du Programme d'arbitrage de Tennis Canada.
- h. Les officiels doivent éviter tout contact inapproprié ou non-professionnel avec les joueurs. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, la sollicitation d'autographes des joueurs et la prise des photos des (ou avec les) joueurs.
- i. Les officiels devront discuter avec les joueurs des interprétations des règlements et des moyens d'améliorer l'arbitrage et la conduite du joueur, sur demande. Toutefois, avant, pendant et après un tournoi, les officiels ne doivent discuter le comportement ou les gestes d'un joueur avec aucune personne (y inclus les joueurs, les spectateurs et les représentants des médias), sauf d'autres officiels autorisés, sans avoir reçu l'approbation du juge-arbitre ou du directeur du Programme des officiels de Tennis Canada.
- j. Les officiels ne doivent pas critiquer ou tenter d'expliquer les appels ou les décisions de d'autres officiels à quiconque si ce n'est ces officiels en personne, le juge-arbitre ou le directeur du Programme des officiels de Tennis Canada.
- k. Les officiels doivent respecter les lois criminelles qui s'appliquent dans toute juridiction. Cette obligation est violée lorsqu'un officiel est trouvé coupable d'un acte criminel, ou inscrit un plaidoyer de culpabilité ou de non-contestation à une accusation criminelle, pour toute infraction dans toute juridiction.
- l. Les officiels doivent se conformer aux dispositions du Programme anti-corruption uniforme de Tennis; celles-ci incluent l'interdiction de ne parler d'aucune manière sur toute épreuve de tennis que ce soit.
- m. Les officiels ne tiendront pas de conversation avec la foule avant, pendant ou après un match, sauf dans le cours normal de leurs interventions pour contrôler la foule pendant le match.

- n. Les officiels ne participeront pas à une entrevue avec les médias ni à une rencontre avec un journaliste dans laquelle les déclarations de l'officiel sur l'arbitrage au tennis pourraient être imprimées ou diffusées sur les ondes sans l'approbation du juge-arbitre.
- o. Les officiels doivent s'abstenir d'utiliser toute forme de médias sociaux pour publier ou diffuser des commentaires ou des avis concernant les joueurs, les officiels et autre personnel dans les tournois, les événements de tennis, ou toute information qui n'est pas appropriée pour la diffusion publique.
- p. Les officiels n'emporteront pas du site du tournoi ni prendront possession d'aucune pièce d'équipement ou tout autre article appartenant à l'organisation ou relié au tournoi, sans le consentement du juge-arbitre.
- q. Les officiels ne doivent pas faire montre d'une conduite injuste, non professionnelle, criminelle ou contraire à l'éthique, y compris les tentatives de blesser ou d'interférer intentionnellement avec d'autres officiels, le personnel du tournoi et le public. Les officiels doivent également en tout temps donner le bon exemple dans leur conduite, ce qui reflète l'intégrité de Tennis Canada.
- r. Les officiels ne doivent pas abuser de leur position d'autorité ou de contrôle ni compromettre le bien-être psychologique, physique ou émotionnel d'autres officiels, joueurs ou personnel du tournoi.
- s. Les officiels ne doivent pas faire de harcèlement sexuel ou abuser sexuellement d'autres officiels, joueurs ou personnel du tournoi.
- t. Les officiels ne manifesteront aucun autre comportement qui, tout compte fait, pourrait généralement être considéré comme honteux, scandaleux, déshonorant, contraire au code professionnel ou comme une source d'embarras pour Tennis Canada.
- u. Les officiels adresseront toute demande reliée au tournoi au juge-arbitre plutôt qu'au personnel ou au directeur du tournoi.
- v. Les officiels garantiront leur engagement envers chaque événement jusqu'à la terminaison des tâches, déterminée par le juge-arbitre.
- w. Les officiels prendront connaissance et s'engageront à suivre la politique de Tennis Canada concernant l'utilisation des médias sociaux par les officiels.
- x. Les officiels n'utiliseront pas de téléphones mobiles quand ils sont sur le court. En plus, dans tous les tournois de l'ATP, de la WTA et de la FIT, ils ne porteront pas, sur le court, de montres intelligentes (« smart watches ») ou d'appareils similaires qui sont capables de transmettre et/ou de recevoir des messages.

Un officiel qui transgresse les règles de conduite pourrait voir son statut d'officiel modifié, suspendu ou annulé par Tennis Canada, et sera soumis aux procédures disciplinaires du Programme des officiels de Tennis Canada.

Une violation de ces critères pourrait entraîner votre renvoi immédiat de l'événement et/ou la discontinuation de toute tâche future et/ou une révocation de votre statut d'officiel.

De plus, j'autorise Tennis Canada à afficher mon nom et mes niveaux de certification, et à utiliser des photos de moi, dans le cadre de ses activités de développement des officiels.

J'ai lu et compris les informations ci-dessus et j'accepte de respecter ces règlements.

De plus, je comprends que cette entente, qui pourrait être modifiée de temps en temps, restera en vigueur jusqu'au moment où j'avise par écrit le Directeur du Programme des officiels de Tennis Canada que je me retire du Programme.